



MAIRIE de
CADALEN
81600

Téléphone : 05 63 33 01 44
Fax : 05.63.81.53.97
Email : cadalen.mairie@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2017

Commune de CADALEN : Commune rurale du Tarn dont la population totale au 1^{er} janvier 2017 est de 1530 habitants (Source INSEE) contre 1524 au 1^{er} janvier 2016.

I – Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 6 avril 2017 par le conseil municipal avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui porte les projets concernant le patrimoine de la commune (amélioration, réhabilitation, construction de bâtiments ou d'équipements publics, réfection de la voirie...)

II – La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le passage à la Communauté d'Agglomération « Rabastinois/Tarn & Dadou/Vère-Grésigne – Pays Salvagnacois » au 1^{er} janvier 2017 a eu pour conséquence le transfert des compétences « Scolaire, Péri-scolaire » et « Voirie » (hors agglomération). Cela vient modifier sur le budget 2017 les dépenses et recettes de fonctionnement du budget communal notamment :

- La commune ne perçoit plus le produit de la facturation des repas, celui-ci est encaissé maintenant par la communauté d'agglomération,
- La commune par convention de gestion assure les charges de fonctionnement liées à la compétence « Scolaire Péri-scolaire ». La communauté d'agglomération lui attribue pour cela une enveloppe financière de 190 000 €.
- La commune verse à la Communauté d'agglomération une attribution de compensation en fonctionnement de 296 333 €, qui correspond au montant des charges des compétences transférées

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (poids public, locations de salles communales...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations.

Pour 2017, elles représentent **1 318 762.85** euros contre **1 525 708.00** € (BP + DM) voté en 2016.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent **1 318 762.85** Euros contre **1 525 208.00** € (BP + DM) voté en 2016.

En 2017, les charges de personnel représentent 341 300 € (Chapitre 012) contre 481 500 € en 2016.

Cette baisse s'explique par le transfert à la communauté d'agglomération « Rabastinois/Tarn & Dadou/ Vère-Grésigne – Pays Salvagnacois » des 4 agents intervenant à 100% de leur temps de travail au service scolaire.

Les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2017 sont de :

- ✓ 9 agents titulaires dont 4 à temps non complet
- ✓ 3 agents non titulaires : 2 agents en CDD pour remplacement dont 1 à temps non complet
1 agent en contrat aidé.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement (Présentation par chapitres)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant voté
011	Charges à caractère général	232 000.00
012	Charges de personnel	341 300.00
014	Atténuation de produits	296 633.00
65	Autres charges de gestion courante	287 200.00
	Total des dépenses de gestion courante	1 157 133.00
66	Charges financières	14 400.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	36 814.58
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 209 347.58
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00
042	Opération d'ordre entre section	9 415.27
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 318 762.85

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant Voté
013	Atténuations de charges	15 000.00
70	Produits des services	203 200.00
73	Impôts et taxes	352 412.00
74	Dotations et participations	396 205.00
75	Autres produits de gestion courante	52 000.00
	Total des recettes de gestion courante –	1 018 817.00

	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 018 817.00
042	Opération d'ordre entre section	3 000.00
	TOTAL	1 021 817.00
002	Résultat reporté	296 945.85
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 318 762.85

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 106 415.27 €

c) La fiscalité

Le Conseil Municipal a procédé au vote des taux des taxes locales pour 2017 en séance du 6 avril 2017. Compte tenu de l'augmentation des taux des taxes de l'intercommunalité et des charges transférées vers la communauté d'agglomération, le conseil municipal a décidé une diminution des taux selon une variation proportionnelle.

Ainsi, les taux des impôts locaux pour 2017 concernant les ménages sont fixés à :

- Taxe d'habitation : 10,70%
- Taxe foncière sur le bâti : 18,21 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 54,00 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 352 412 €.

d) Les dotations de l'Etat

Celles-ci n'étant pas connues, le budget 2017 est présenté avec une estimation des dotations de l'Etat. Etant précisé que celles-ci seront réajustées ultérieurement par décision modificative.

III – La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Seules les subventions notifiées ont été inscrites au budget 2017.

A noter : Les dépenses d'investissement relatives aux deux compétences transférées seront supportées par le budget de l'agglomération.

La commune verse à la Communauté d'agglomération une attribution de compensation en investissement d'un montant de 40 178.00 €.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Présentation par chapitres)

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total
204	Subventions d'équipement versées		40 178.00	40 178.00
	Total des dépenses d'équipement	39 400.00	139 984.00	179 384.00
	Total des dépenses d'équipement	39 400.00	180 162.00	219 562.00
16	Remboursement d'emprunts		72 900.00	72 900.00
	Total des dépenses financières		72 900.00	72 900.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	39 400.00	253 062.00	292 462.00

040	Opération d'ordre entre section		3 000.00	3 000.00
001	Solde d'exécution négatif reporté			280 753.21
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			576 215.21

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total
13	Subventions d'investissement (hors 138)	51 495.26	- 1 337.63	50 157.63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		118 518.36	118 518.36
	Total des recettes d'équipement	51 495.26	117 180.73	168 675.99
10	Dotations Fonds Divers Réserves (Hors 1068)		27 966.00	27 966.00
1068	Excédent de fonctionnement		267 157.95	267 157.95
165	Dépôt & cautionnements reçus		1 000.00	1 000.00
024	Produits des cessions	1 500.00	500.00	2 000.00
	Total des recettes financières	1 500.00	296 623.95	298 123.95
	Total des recettes réelles d'investissement	52 995.26	413 804.68	466 799.94
021	Virement de la section de fonctionnement		100 000.00	100 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections		9 415.27	9 415.27
	Total des recettes d'ordre d'investissement		109 415.27	109 415.27
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			576 215.21

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- voirie en agglomération,
- agrandissement du cimetière du bourg,
- agenda d'accessibilité des bâtiments communaux (2^{ème} tranche),
- travaux bâtiments communaux (logement – salle de sports – salles sous-sol de la salle des fêtes,
- acquisition de mobilier, matériel et véhicule,
- étude (vieille église),
- participation à l'extension des réseaux (électricité, eau et France télécom) pour la construction de la micro-crèche médiathèque par la communauté d'agglomération....

d) Les subventions d'investissement prévues :

- Des demandes de subventions ont été adressées à l'Etat (DETR), au Département, à la Région... (accessibilité 2^{ème} tranche, salles sous-sol de la Salle des fêtes).
La commune n'ayant pas reçues notification de celles-ci, elles seront inscrites ultérieurement par décisions modificatives.

Etat de la dette

Emprunt	Montant à l'origine	Capital restant dû au 01.01.2017	Durée résiduelle (en années)	Taux Intérêt	Remboursement 2017 - Capital	Remboursement 2017 - Intérêts
CRCA	291 000.00	49 955.65	2	4.15	24 462.26	1 695.74
C.Epargne	250 000.00	41 485.38	2	4.15	20 321.08	1 721.64
Bque Postale	537 276.63	537 276.63	17	1.88	27 116.34	10 886.41
TOTAL	1 078 276.63	628 717.66			71 899.68	14 303.79

A noter : L'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale pour les travaux d'extension et de réhabilitation du Groupe Scolaire est pris en charge par la Communauté d'agglomération suite au transfert de la compétence « Scolaire Péri-scolaire ».

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	Montant voté
011	Charges à caractère général	144 388.00
012	Charg.pers. & frais assimilés	6 000.00
014	Atténuation de produits	5 000.00
65	Autres charges de gestion courante	5 000.00
	Total des dépenses de gestion des services	160 388.00
66	Charges financières	3 000.00
67	Charges exceptionnelles	40 000.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	213 388.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
042	Opération d'ordre entre section	16 100.00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	16 100.00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	229 488.00

Recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	Montant Voté
013	Atténuations de charges	0.00
70	Ventes prod.,prest.serv.,mar	40 030.04
74	Subv.d'exploitation	7 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
	Total des recettes de gestion des services	47 030.04
	Total des recettes réelles d'exploitation	47 030.04
042	Opération d'ordre entre section	3 809.00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	3 809.00
002	Résultat reporté	178 648.96
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	229 488.00

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total
21	Immobilisations corporelles	00.00	27 449.21	27 449.21
	Total des opérations d'équipement		26 500.00	26 500.00
	Total des dépenses d'équipement	0.00	53 949.21	53 949.21
16	Emprunts & dettes assimilées		8 000.00	8 000.00
	Total des dépenses financières		8 000.00	8 000.00
	Total des dépenses réelles de d'investissement	0.00	61 949.21	61 949.21
040	Opérations d'ordre entre section		3 809.00	3 809.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 809.00	3 809.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		65 758.21	65 758.21

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2016	Propositions nouvelles	Total
13	Subventions d'investissement (hors 138)		4 200.00	4 200.00
	Total des recettes d'équipement		4 200.00	4 200.00
	Total des recettes financières		0.00	0.00
	Total des recettes réelles de d'investissement		4 200.00	4 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement		0.00	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections		16 100.00	16 100.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement		16 100.00	16 100.00
	Solde d'exécution positif reporté			45 458.21
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			65 758.21

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement : 12 291.00 €

Les opérations d'investissement prévues en 2017 sont la réhabilitation de siphons sur une partie du réseau et la mise en place d'un local technique à la Lagune.

Fait à Cadalen, le 6 AVR. 2017
 Le Maire,
Monique CORBIERE-FAUVEL

